

salariés) comprend les cotisations des employeurs aux caisses de retraite et aux régimes de prévoyance des salariés, aux caisses de réparation des accidents du travail et à l'assurance-chômage.

5.6.3 Indice de l'offre d'emploi

Cet indice est une mesure de la demande de travail pour autant que les offres d'emplois publiées dans les journaux reflètent les demandes de main-d'œuvre faites par les employeurs. On établit l'indice en mesurant le volume des colonnes d'offres d'emplois dans la section des petites annonces de 18 journaux publiés dans les grandes régions métropolitaines pour un samedi précis de chaque mois. Les annonces qu'on trouve sous la rubrique «Carrières» ne sont pas exclues. On n'essaie pas de mesurer le nombre d'emplois liés aux annonces. L'indice désaisonnalisé est diffusé mensuellement pour l'ensemble du Canada et pour les cinq grandes régions du pays depuis 1962.

5.6.4 Salaires, traitements et conditions de travail

Les statistiques sur les taux de salaire et de traitement par branche d'activité, par localité et pour l'ensemble du Canada, ainsi que sur la durée de la semaine normale de travail, sont établies et publiées par Travail Canada. Les chiffres sont basés sur une enquête annuelle qui vise environ 30,000 établissements dans la plupart des branches d'activité importantes et portent sur la dernière période normale de paye avant le 1^{er} octobre.

Pour la période 1978-82, le tableau 5.23 fournit des données sommaires sur les conditions de travail du personnel de bureau et du personnel hors bureau dans les principales branches d'activité, et le tableau 5.24 présente un résumé concernant les travailleurs des industries manufacturières.

Le tableau 5.25 donne la moyenne des salaires et traitements au 1^{er} octobre 1981 et 1982. Les taux de salaire horaire et hebdomadaire pour 24 professions sont indiqués; les traitements des hommes et des femmes occupant divers emplois de bureau sont présentés séparément.

5.7 Soutien du revenu

5.7.1 Régimes de pensions

Régimes de pensions privés. Un des facteurs les plus importants sur les plans social et économique est le degré de participation de la population active aux régimes de pensions parrainés par les employeurs. D'après la banque de données sur les pensions établie par Statistique Canada, il existait 15,232 régimes de pensions privés (parrainés par les employeurs) au Canada au début de 1982. Au total, 4,7 millions de travailleurs participaient à ces régimes, soit une augmentation de 182,500 travailleurs en deux ans (tableau 5.26).

Les cotisants représentaient près de 47 % des travailleurs rémunérés occupés dans la population active, en comptant les membres des forces armées. Étaient exclus des données sur la population active, les travailleurs familiaux non rémunérés, les

travailleurs indépendants et les chômeurs, qui, par définition, ne participent pas aux régimes de pensions parrainés par les employeurs.

Les parrains des régimes appartenaient tant au secteur public qu'au secteur privé. Il n'y avait que 729 régimes dans le secteur public, mais ceux-ci comptaient 42 % de l'ensemble des cotisants.

Les petits régimes de pensions sont généralement financés par des compagnies d'assurances. Même si on a dénombré 10,623 régimes de ce genre, ils ne couvraient que 13 % des travailleurs inscrits à des caisses de retraite. Quant aux régimes de grande envergure, il s'agissait de systèmes fiduciaires. On entend par régime de pensions en fiducie un régime en vertu duquel les cotisations versées à la caisse de retraite sont confiées à un fiduciaire chargé de détenir et d'investir les fonds et de verser les prestations conformément aux termes d'un contrat de fiducie.

Seulement 28 % des régimes étaient en fiducie, mais ils regroupaient 3,2 millions de cotisants. Parmi les régimes les plus importants se trouvaient les 19 régimes des fonctionnaires fédéraux et provinciaux comptant 686,487 participants; dans le cas de ces régimes, les cotisations sont versées au fonds du revenu consolidé et non gardées sous forme de liquidités ou de titres.

D'autres régimes de pensions, notamment le programme de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, ainsi que d'autres programmes de soutien du revenu sont décrits au Chapitre 6, Sécurité sociale.

5.7.2 Assurance-chômage

L'assurance-chômage est un important programme social qui fournit jusqu'à 50 semaines de soutien financier (prestations) aux chômeurs. Environ 95 % des travailleurs sont couverts par l'AC. Toutefois, les travailleurs indépendants, dont les exploitants d'entreprises de toute taille, n'y sont pas admissibles.

Les prestations d'AC se divisent en deux catégories: les prestations ordinaires et les prestations spéciales. Les prestations ordinaires sont versées aux personnes qui se trouvent en chômage parce qu'elles ne parviennent pas à se procurer un emploi. Les prestations spéciales ont pour bénéficiaires les personnes qui ne peuvent travailler parce qu'elles sont malades, blessées, en quarantaine ou enceintes. Les travailleurs qui atteignent l'âge de 65 ans touchent également une prestation spéciale en un seul versement. Depuis janvier 1984, le programme d'AC comporte des prestations d'adoption.

La commission a versé presque \$8.6 milliards en prestations d'AC en 1982, comparativement à environ \$4.8 milliards en 1981 et à près de \$4.4 milliards en 1980. Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires, qui s'était établi à 703,000 en 1980 et à 720,000 en 1981, a atteint 1.1 million en 1982.

Statistique Canada publie des statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles sur l'assurance-chômage. Les renseignements lui sont fournis par la Commission de l'emploi et de l'immigration. Les données portent entre autres sur le nombre de